

**REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 18 mai 2018 à 19h30**  
**à la mairie, en salle du Conseil Municipal**

=====

**Président** : Michel PORRIN

**Présents** : Mmes et Mrs PORRIN M., GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., DOSNE P., CHAPUY B.

**Absents-excusés** : Mr DEROGNAT N. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GUILLEMOT C, Mme LEDUC M. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr DOSNE P.,

**Absent** : Mr JOLY A.

**Secrétaire de séance** : Mme LE SANT Katy

**Date de convocation** : vendredi 11 mai 2018

---

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le Vendredi 18 mai 2018 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

**CA3B : extension des compétences facultatives et modification des statuts**

Monsieur le Maire expose au conseil que le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 26 mars 2018, a approuvé l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération et une modification de ses statuts.

L'extension des compétences vise à doter la Communauté d'Agglomération des nouvelles compétences facultatives suivantes :

- des compétences complémentaires à celles de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et s'organisant autour de missions plus larges que celles de la GEMAPI assurées par les Syndicats de rivière ;
- la compétence « fourrière animale » ;
- la prise en charge des cotisations au SDIS et de l'allocation de vétérance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La modification statutaire prévoit également une rédaction plus précise de la compétence facultative relative au crématorium et la réintroduction de la compétence obligatoire relative aux documents d'urbanisme figurant dans les statuts délibérés le 10 avril 2017 à l'article 8 paragraphe 8-2 « aménagement de l'espace communautaire » 2<sup>ème</sup> alinéa, et non reprise dans l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2017 entérinant les statuts.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les extensions de compétences et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse comme susmentionné.

**SIEA : Rapport d'activité 2017**

Monsieur le Maire fait part au conseil du rapport annuel 2017 d'exploitation de l'éclairage public du SIEA indiquant un bon état des 69 points lumineux et des 4 armoires électriques du village, et proposant un programme d'investissement de réduction d'énergie sur deux armoires de commande.

Le conseil, actuellement en réflexion sur l'optimisation du coût de l'éclairage public, ne donnera pas suite à la proposition présentée.

**SIEA : Modification des statuts**

Monsieur le Maire fait part au conseil que le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA.

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture avait rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale.

Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du SIEA telle que présentée.

**SIEA : Etude globale de l'état des lieux et d'optimisation du coût de l'éclairage public : Compte-rendu et propositions**

➤ **Modernisation des luminaires**

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'avant projet et du plan de financement du SIEA pour les travaux de remplacement des 24 luminaires Fluo pour un montant de 16 900 € TTC. Il précise que la puissance des ampoules obligatoirement supérieure à l'existant (70W contre 36W actuellement) engendrera une augmentation de la consommation d'électricité.

➤ **Pose d'horloges astronomique**

Il présente également l'avant projet et le plan de financement du SIEA pour la pose d'horloges astronomique en vue d'extinction nocturne de l'éclairage public pour un montant de 3000 € TTC.

Après analyse des propositions du SIEA, Monsieur le maire informe le conseil qu'une nouvelle étude est proposée par le SIEA comprenant le remplacement des 24 luminaires Fluo par des ampoules Led ; moins énergivores, et dont l'éclairage et l'extinction pourraient être programmés par horloges astronomique.

Ces nouvelles ampoules pourraient être équipées d'un système programmable diminuant leur intensité lumineuse en milieu de nuit, ce qui économiserait de l'énergie sans faire une extinction totale.

Le conseil décide d'attendre cette nouvelle proposition.

➤ ***Extension du réseau chemin de chez Gagnon***

Monsieur le Maire n'ayant pas encore reçu de proposition sur ce point de la part du SIEA, celui-ci sera abordé ultérieurement.

**Aménagement du terrain de l'ancienne station d'épuration**

Dans le cadre de l'aménagement du terrain de l'ancienne station d'épuration, Monsieur DOSNE soumet au conseil un tableau récapitulatif des devis des 3 entreprises consultées pour l'installation d'une aire de jeux pour enfants de 2 à 8 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise TRANSALP pour un montant total de 13 925 € TTC.

**Aménagement de la partie Sud de l'agorespace**

En vue d'aménager la partie Sud de l'agorespace, Monsieur le maire soumet au conseil 2 devis pour la création d'un terrain de boules.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise LEOBAL pour un montant de 4 560 € TTC au minimum et 6 480 € TTC au maximum suivant nécessité du chantier.

**Aménagement de l'écoulement des eaux pluviales sur le chemin de la Chapelle et le chemin « de Coulouvre »**

Afin de permettre un meilleur écoulement des eaux, Monsieur le maire propose au conseil d'aménager le chemin de la Chapelle et le chemin « de Coulouvre » en créant des caniveaux. Après examen des 2 devis proposés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise LEOBAL pour un montant de 1056 € TTC.

**Poursuite de l'aménagement des allées du cimetière par la pose de béton entre les tombes**

Monsieur le maire remémore au conseil que les travaux réalisés l'an dernier par l'entreprise adaptée ADAPAYSAGE, de pose de béton entre les tombes du cimetière où l'espace était trop étroit pour utiliser la tondeuse, engendrant un difficile entretien, ont donné entière satisfaction.

La poursuite de ces travaux ayant été budgétée cette année, Monsieur le maire soumet au conseil le devis de l'entreprise ADAPAYSAGE proposant un forfait journalier de 1020.60 € TTC pour une durée de chantier estimée à 2 jours.

Le conseil accepte, à l'unanimité, cette proposition.

**Remplacement des radiateurs situés dans l'extension de la salle polyvalente**

Afin de lever l'observation de non-conformité du rapport de vérification des installations électriques de l'APAVE en date du 17/10/2017, Monsieur le maire rappelle au conseil la nécessité de remplacer les 4 radiateurs situés dans l'extension de la salle polyvalente.

Après examen des 2 devis présentés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise G. RICHIER ; ayant la qualification QUALIFELEC, pour un montant de 1 176 € TTC.

**Fête du village : prestation pour feu d'artifice**

Monsieur le maire soumet au conseil 2 offres pour la prestation du feu d'artifice tiré lors de la fête du village le 25 août.

Après examen des 2 devis présentés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, et hors présence de Monsieur PASSAQUET personnellement intéressé, de retenir l'offre de l'entreprise CONCEPT FEUX CREATION pour un montant de 1 500 € TTC.

**Reprise des fissures sur la pierre d'entrée de la mairie**

Monsieur le maire fait part au conseil de la nécessité de faire reprendre des fissures apparues sur la pierre d'entrée de la mairie. L'entreprise LIGNON RENOVATION évaluant ces travaux à 240 € HT, le conseil municipal décide, à l'unanimité, et hors présence du maire, d'effectuer ces travaux.

**Mise en place des deux tableaux restaurés dans l'église**

Afin de remettre en place les 2 tableaux récemment restaurés dans l'église, Monsieur le maire envisageait de faire appel à un professionnel. L'association AASSRR ayant d'or-et-déjà réinstallé ces tableaux, il informe le conseil que ce point n'est plus d'actualité.

**Subventions aux associations pour l'année 2018**

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les subventions telles qu'accordées en 2017 notamment celle à l'ADAPEI pour leur « opération brioches ».

**Subventions aux organismes de formation pour l'année 2018**

Le Conseil décide, à l'unanimité, que la Maison Familiale Rurale de Bâgé le Châtel où est scolarisé 1 élève de Ramasse, bénéficiera cette année d'une subvention de 100 €.

**Taxe d'affouage**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en 2016 puis 2017 la taxe d'affouage a été augmentée.

Il propose donc au Conseil, cette année, de reconduire à l'identique le montant appliqué l'année dernière soit 40€.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de fixer la taxe d'affouage à 40 €. L'inscription des affouagistes s'effectuera en mairie du 15 juin au 15 septembre 2018.

**Projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière de Drom-Ramasse au lieu-dit « sous les bornes »**

Dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière de Drom-Ramasse proposé par la société EDF Energies Nouvelles, Monsieur le maire informe le conseil du montant que la commune percevrait en taxe d'aménagement, à savoir 4 000 €. Il revient sur la convention qui diffère de celle proposée à la commune de Drom alors que le projet est similaire. Aussi, avant de prendre toute décision quant à la poursuite de ce projet, le conseil municipal reste dans l'attente d'une proposition de convention révisée.

**Repas des Aînés : choix de l'animateur**

Pour l'animation du repas des Aînés le 2 décembre, monsieur le maire soumet au conseil le devis de Jérémy MOREL LNC Finances dont la prestation comprend un musicien chanteur et une chanteuse pour un montant de 230 €. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de retenir cette offre.

**Ecole de Villereversure : demande d'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe élémentaire**

Monsieur le maire fait part au conseil de la demande d'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe élémentaire, adressée par les représentants des parents d'élèves de l'école du Suran à l'inspection académique.

Afin d'appuyer cette demande une pétition a été lancée.

Monsieur le Maire demande au conseil de soutenir la commune de Villereversure dans toute action liée à cette requête et de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

**Délégations du Maire**

La commune a fait l'acquisition d'une ancienne armoire électrique étanche d'une valeur de 120 € afin de l'utiliser pour la future bibliothèque participative.

**Compte-rendus des commissions**

- Inter CCAS : une sortie découverte du tunnel d'assèchement encadrée par l'AGEK, est proposée aux collégiens le samedi 7 juillet 2018 après-midi.

**Questions diverses**

- Sous-sol de la salle polyvalente : en vue de faire le tri, Monsieur le maire a présenté, par photos, le mobilier restant dans la 2<sup>ème</sup> salle ; à savoir une table, des chaises et une armoire. Le conseil a décidé de conserver ces objets pour l'instant.

- Transport scolaire : cette compétence sera prise en charge par CA3B à compter de la prochaine rentrée : une participation de 20€ sera demandée aux familles pour la création de la carte de chaque élève transporté.

- Aménagement des abords du cimetière : apport de 200 m<sup>3</sup> de terre nécessaire pour avancée des travaux. Des contacts sont en cours avec des entreprises du secteur.

- Le recrutement d'un nouvel agent technique a été effectué. Frédéric ROUABAH débutera le 01/06/18.

- Etat des lieux des voûtes des réservoirs d'eau : pour le réservoir du Champ un contrôle visuel a été effectué. Le réservoir est couvert par une dalle constituée de poutrelles en acier supportant une dalle en ciment. Les poutrelles en acier sont oxydées et le béton commence à se fissurer. S'il n'y a pas de risque éminent d'effondrement, il y aura néanmoins lieu de prévoir une réhabilitation de cette dalle dans les années à venir.

Pour les deux autres réservoirs ; Fontaine du village du haut et réservoir de chez Gagnon, une inspection sera réalisée prochainement.

- Nettoyage des vitres de la salle polyvalente et mairie à programmer rapidement.

La séance est levée à 22h50.

***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 20 juillet 2018 à 19h30***